

Meurtrier à trois ans et demi !

Par Jean-Pierre Lebrun¹

En février 2005, à Huy, un petit garçon de trois ans et demi tuait un nourrisson.

Cet événement donne à penser aux professionnels de l'enfance. Le texte de Jean Pierre Lebrun propose de dépasser le simple traitement d'un fait divers.

Nous reprenons ci-dessous les principaux éléments indiqués par l'Agence Belga.

Une maison d'accueil pour femmes en difficulté de la région hutoise, en province de Liège, a été le théâtre d'un véritable drame mercredi dernier entre 16h et 16h30: une fillette de quatre semaines qui dormait dans un landau a été mortellement malmenée par un garçon âgé de 3,5 ans.

Si les secours ont été rapidement avertis, les médecins de l'hôpital liégeois où a été transférée la victime n'ont pu que constater le décès de cette dernière. Des premiers éléments de l'enquête, il est apparu que la maman du nouveau-né a dû s'absenter et a confié son bébé à la garde d'une autre locataire de la maison d'accueil. Celle-ci l'a installé dans un landau situé dans une chambre mise à la disposition de la maman.

Le bébé s'est endormi paisiblement lorsqu'est arrivé un petit garçon de 3,5 ans dans la chambre. Celui-ci a tiré et extrait le bébé du landau avant de le malmenier et de le violenter. Selon le procureur du Roi de Huy, Pierre Romijn, confronté pour la première fois à ce type d'affaire, les enquêteurs ignorent actuellement les motifs du geste homicide de l'enfant qui n'a pas même l'âge de raison.

Celui-ci a été entendu. Des images ont été prises et enregistrées, lorsque les enquêteurs lui ont demandé de refaire, avec une poupée, les gestes qu'ils avaient commis dans la chambre. Son comportement témoigne d'une certaine violence et nécessite une mise en observation adaptée. Selon le procureur du Roi, le très jeune auteur sait qu'il a "fait très mal", mais il n'a probablement pas conscience de la gravité des actes qu'il a posés.

Sur le plan judiciaire, le procureur du Roi de Huy fait savoir que ni les pensionnaires ni le personnel n'étaient à mettre en cause. Une autopsie de la victime a permis de déceler des blessures au crâne - fragile à l'âge d'un mois- et aux bras. Le juge de la jeunesse a été saisi du dossier. Le garçonnet devrait quant à lui rejoindre un centre spécialisé où il fera l'objet d'une mise en observation pédopsychiatrique adéquate, a conclu le procureur du Roi.

Meurtrier à trois ans et demi !

“Tragédie incompréhensible” affirme-t-on tant dans le public que parmi les autorités concernées. Mercredi après-midi, une jeune mère, pensionnaire d'une maison d'accueil pour femmes en difficulté confie la garde de sa fille de quatre semaines pour quelques minutes à une autre locataire du centre. Profitant sans doute d'un moment d'absence de tout adulte auprès du nourrisson, un petit garçon de trois ans et demi s'en est pris au bébé, l'a fait tomber de son landau et l'a frappé et violenté jusqu'à ce que mort s'en suive.

¹ Psychiatre et psychanalyste.

Les enquêteurs ont reconstitué la scène et il a même été procédé à l'enregistrement audiovisuel de l'entretien. Le doute ne semble pas subsister : l'enfant a refait avec une très grande violence les gestes meurtriers avec une poupée.

Les questions fusent de toutes parts : un enfant de trois ans et demi peut-il être un meurtrier ? Comment s'explique cette flambée de violence ? Comment rendre compte d'une telle méconnaissance ? Mais aussi, de manière plus générale, pourquoi cette montée de la violence chez les enfants, des enfants tyrans à ceux qui vont jusqu'à frapper leurs parents ? Et surtout pourquoi se montrent-ils violents de plus en plus tôt ?

A l'heure où nous en sommes, nous ne savons évidemment encore que très peu de choses de la singularité de la tragédie. Qui était les parents, quelle fratrie, quelles conditions à son début d'existence ? Quelle violence à la génération du dessus ? Aurait-il lui-même été déjà la victime de violence ? De quelle souffrance psychologique chez cet enfant, ces faits ont-ils été la traduction ? Il ne s'agit pas ici de discréditer ces pistes pour comprendre ce qui a eu lieu, bien au contraire, mais peut-être convient-il aussi d'emblée d'identifier avec le plus de lucidité possible ce dont cette tragédie pourrait être le symptôme, et cela au risque d'un "politiquement totalement incorrect".

Contrairement à ce qui circule dans l'opinion ambiante, l'enfant n'est pas une oie blanche, pas plus qu'il n'est cet ange qu'on voudrait épargner de nos vicissitudes d'adulte. Contrairement à ce qui circule, l'enfant n'est pas l'égal des parents, et les droits que nous lui reconnaissons aujourd'hui ne rendent pas périmées les contraintes qu'il convient toujours de lui imposer. Contrairement à ce qui circule, un enfant est spontanément habité par la violence pulsionnelle et il a besoin de son environnement pour l'aider à faire de cette violence autre chose que de la destruction.

L'enfant est un petit incestueux et meurtrier en puissance - nous le savons depuis Freud mais nous sommes plus que jamais disposés à ne rien vouloir en savoir. Ceci ne veut pas tant dire qu'il veut faire l'amour à maman, ni qu'il veut tuer papa ; ceci veut surtout dire qu'une force libidinale est à l'œuvre dès son plus jeune âge et que celle-ci le pousse à fusionner avec la mère en même temps qu'elle le conduit à vouloir faire disparaître quiconque viendrait interrompre cette lune de miel. Sa libido a dès lors besoin des premiers autres qui l'entourent pour se confronter à une force contraire et ainsi lui permettre de trouver une autre issue que le renfermement sur cette dyade ou la destruction de toute altérité. C'est tout simplement la tâche de ce que depuis des siècles, on appelle l'éducation. Celle-ci implique donc, paradoxalement, de faire violence à la violence de l'enfant car cette dernière est à la hauteur de la force libidinale qui l'habite et le petit d'homme a besoin de rencontrer des adultes capables d'empêcher sa violence d'abord, de la lui interdire ensuite, autrement dit de lui transmettre les moyens grâce auxquels ils ont eux-mêmes réglé cette question.

Certes à trois ans et demi, on ne peut parler d'un homicide délibéré, car à cet âge-là, l'enfant n'a pas de représentation suffisante de la mort mais si le drame s'est réalisé, c'est parce que le vœu meurtrier à l'égard de l'intrus - fût-il un puîné ou tout simplement un nourrisson - a rencontré la réalité et que rien n'est venu en empêcher l'accomplissement.

Sans doute, nul n'a, en ce cas précis, rien à se reprocher, mais collectivement, nous laisser penser que l'enfant est une oie blanche n'induirait-il pas de ne plus devoir prendre la juste mesure de ses vœux incestueux et meurtriers ? Ne nous autoriserait-il pas à nous dispenser de

faire violence à sa violence ?

Car voilà, en nos temps de mutation du lien social¹, l'air ambiant est à l'égalitarisme, à la permutabilité des places, à la symétrie des statuts, à la réciprocité des droits, à la parentalité hors différence des sexes, à la garde alternée.... et dans ce contexte où tous les repères d'hier sont suspendus, trouver son orientation est souvent difficile. Aujourd'hui, qui pour soutenir que cela relève encore du travail de parent, d'éducateur, d'enseignant, de contraindre l'enfant, fût-ce même parfois par corps, à intégrer une limite, à faire sienne une seule place, à accepter un cadre ? Et qui pour endosser la haine de l'enfant - sa violence - qui ne pourra pourtant qu'émerger lorsqu'il devra prendre acte de cette entame qui lui vient de l'autre ? Qui pour repérer que ce qui est traumatique n'est pas la limite qui lui est alors imposée mais bien plus le fait qu'en l'invitant à éviter l'interdit plutôt qu'à l'intégrer, on le laisse sans recours, abandonné de qui pourrait lui indiquer le chemin des moyens psychiques qui lui permettraient de consentir à la limite ?

Nous nous laissons aujourd'hui croire que l'enfant n'a pas de travail psychique à accomplir pour intégrer les paramètres qui lui permettront l'accès à une vie sociale ; ainsi, nous nous épargnons souvent de devoir l'éduquer et nous lui économisons d'avoir à réguler ses pulsions. Moyennant quoi, nous le livrons à lui-même et le laissons devenir la proie de sa propre violence pulsionnelle.

Nous en sommes même - comme à propos de notre jeune meurtrier - à ne plus pouvoir penser qu'une violence pourrait survenir autrement que comme le résultat d'une violence à laquelle il aurait déjà assisté ou qui lui aurait été faite. Peut-être en l'occurrence est-ce le cas, mais c'est faire fi de ce que permet pourtant la plus simple observation clinique, à savoir que la première violence que l'enfant rencontre n'est autre que celle qui l'habite intimement, celle qui résulte de ce conflit entre ses désirs incestueux et meurtriers et l'interdit qui s'y oppose. Et que dans ce conflit, les chances que ce soient le travail de la culture et l'élaboration psychique qui l'emportent sont directement proportionnelles à l'aide qu'aura pu trouver l'enfant dans sa famille ou dans son premier entourage.

Mais où la famille va-t-elle trouver l'appui pour faire ce travail si l'ensemble du discours social délégitime ceux et celles qui ont la possibilité et le devoir de lui venir en aide pour construire ses premières régulations ? Où un parent va-t-il trouver sa légitimité d'empêcher et interdire si tout vient lui dire qu'il suffit d'aimer ?

Oserions-nous penser que le crime de notre jeune meurtrier ne serait que le symptôme de ce à quoi nous ne voulons plus nous confronter ? Ne rien vouloir savoir de la violence qui habite un enfant, ne nous aurait-il pas dédouané de la tâche d'avoir à y faire face ? Cela ne nous permettrait-il pas de nous délester de notre propre violence ? Allons-nous de ce fait, nous satisfaire de comptabiliser les enfants-tyrans, de prendre acte du nombre croissant de violences dans les crèches, d'encoder les statistiques de parents battus ? La tragédie qui vient de survenir, la borne de l'âge qu'elle dépasse outrageusement, ne serait-elle pas le prix que nous payons au fait de nous être collectivement débarrassés de la nécessité de ce qui s'est appelé pendant des siècles, l'éducation ?

¹ Nous renvoyons à ce sujet à notre article "Incidences de la mutation du lien social sur l'éducation", Le débat, novembre-décembre 2004, numéro consacré à "L'enfant-problème", Gallimard.